Références : SG/LD/SL-2023199
N° domaine : 1.1

DECISION DU MAIRE PRISE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VILLE D'ERAGNY SUR OISE
CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL D'OISE
REGULARISATION

Le Maire de la Commune d'ERAGNY-SUR-OISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, donnant délégation au Maire en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention avec La Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise, représentée par monsieur Guy Plassais, président, 2 et 4 rue Berthelot 95300 Pontoise, pour la mise en place de séjours adultes/familles durant l'été 2023 :
GOUVILLE SUR MER (Manche)
du 15 au 22 juillet 2023 :

- 1 Mobil-home pour 4 personnes, pour un montant de 748,20€ net,
- 2 Mobil-homes pour 5 personnes, pour un montant de 1 649€ net,
- 8 Chalets pour 6 personnes, pour un montant de 7 858,40€ net,

soit un montant total de 10 255,60€ net,

DECIDE

ARTICLE 1er : de SIGNER la convention susvisée avec La Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise 2 et 4 rue Berthelot 95300 Pontoise.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

ARTICLE 3 : DIT que le Mairie de la commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication et de sa transmission au Représentant de l'Etat.

FAIT A ERAGNY-SUR-OISE, le 10 août 2023

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile de France
Par délégation Audrey JESPAS, 1ère adjointe au Maire
Chargée des finances et de la tarification

Accusé de réception en préfecture
095-219501241-20230810-2023199-AU
Date de télétransmission : 11/08/2023
Date de réception préfecture : 11/08/2023